

Communiqué de presse

3 septembre 2026

Lancement de l'outil de déclaration des suspicions et confirmations de cas de Maladie d'Aujeszky chez le chien

Le Réseau d'épidémiosurveillance pour les animaux de compagnie (RESPAC), sous l'égide de l'AFVAC, est actuellement en cours de construction et rassemble de nombreuses parties prenantes engagées dans la surveillance épidémiologique des affections touchant les animaux de compagnie. Il s'appuiera sur un réseau de vétérinaires sentinelles répartis sur l'ensemble du territoire français. Son recrutement est en cours.

Le lancement de la surveillance des quatre premières maladies ciblées par le RESPAC — parvovirose, leptospirose, leishmaniose et péritonite infectieuse féline (PIF) est prévu d'ici la fin de l'année.

Mais pour répondre à une urgence sanitaire concernant la maladie d'Aujeszky et grâce au soutien financier de la Fédération des chasseurs (FNC) une première action opérationnelle du RESPAC est mise à disposition de la profession. La maladie d'Aujeszky est une préoccupation croissante car elle atteint de nombreux chiens sur l'ensemble du territoire national sans que, pour l'instant, il ne soit possible d'établir une cartographie précise et séquentielle des foyers. Cette maladie virale systématiquement mortelle chez les carnivores domestiques entre dans le diagnostic différentiel de la rage.

Dès le 10 septembre 2026, pour que cette surveillance se mette en place rapidement, la remontée des cas fera appel à l'ensemble des praticiens vétérinaires.

Afin de faciliter la collecte des données épidémiologiques concernant les suspicions et les confirmations de cas de maladie d'Aujeszky, mais également dans le but de faciliter le travail des vétérinaires (par l'édition à terme d'une fiche de demande d'analyse, après avoir eu confirmation que la rage ait été écartée), le RESPAC met à disposition des praticiens une fiche de déclaration, développée avec l'appui de l'équipe CalypsoVet. Elle est disponible via la plateforme CalypsoVet, accessible à tout vétérinaire en exercice.

Une phase de sensibilisation des vétérinaires à la maladie d'Aujeszky, son diagnostic différentiel et les moyens de confirmation sera initiée par l'AFVAC ; avec le relais des OPV

auprès des vétérinaires praticiens, en particulier ceux exerçant en milieu rural, gageons que les vétérinaires participeront activement à ce nouveau réseau d'épidémiosurveillance.

La FNC, les Fédérations Départementales des Chasseurs et les différentes associations impliquées dans la chasse aux grands gibiers, et plus particulièrement au sanglier, assureront un relais auprès des acteurs cynégétiques.

Cette redoutable maladie pour les canidés est en outre une maladie à déclaration obligatoire et éradication pour les porcs domestiques ; les sangliers constituent un réservoir naturel, et sont le plus souvent porteurs asymptomatiques.

Une épidémiosurveillance pertinente pourrait permettre de mieux identifier les massifs forestiers et territoires à risque, mais également de mieux comprendre la dynamique de cette affection et son mode de transmission, ainsi que les principaux facteurs de risque chez les chiens exposés. Actuellement, il existe une vaccination possible et recommandée pour les chiens reposant sur l'usage d'un médicament disposant d'une ATU. Un autre enjeu de cet outil de déclaration sera de justifier du maintien de cette ATU et du développement d'un vaccin avec AMM chez le chien pour cette infection virale mortelle.

Le RESPAC remercie tous les acteurs ayant contribué au lancement de ce premier module : AFVAC, FNC, CNOV, Ingenium Animalis, SCC, ANCGG.*

Contact :

Anne Laboulais – Ordre des vétérinaires

anne.laboulais@ordre.veterinaire.fr – 01 85 09 37 00

**AFVAC : Association française des vétérinaires pour animaux de compagnie*

FNC : Fédération nationale des chasseurs

CNOV : Conseil national de l'Ordre des vétérinaires

SCC : Société Centrale Canine

ANCGG : Association nationale des chasseurs de grand gibier